

## Séance du 30 août 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf M. Jean-Paul DUREY

M. Francis SCHWEITZER est secrétaire de séance

Début de séance : 20h30

Le compte rendu de la séance du 24 mai 2017 est approuvé à l'unanimité

### 1/ taxe affouage 2017-2018

Le Conseil Municipal décide de fixer la taxe affouage 2017-2018 à 105 € le lot.

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

### 2/ achat de barrières de ville

Monsieur le Maire rappelle que les barrières de ville endommagées ont été indemnisées par l'assureur pour un montant de 615 €. Il informe les conseillers de la commande de nouvelles barrières identiques. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis établi par la société Comat et Valco pour un montant de 798 € TTC

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

### 3/ subvention aux Anciens Combattants

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 50 € pour l'exercice 2017.

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

### 4/ chapiteau : tarif de location

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la location du chapiteau propriété de la commune de Le Gratteris sera limitée aux trois communes de Le Gratteris, La Chevillotte et Mamirolle (associations, communes et particuliers). Un contrat sera établi avec les clauses suivantes :

Tarifs : 80 € pour les bénéficiaires de Le Gratteris, 200 € pour les bénéficiaires de Mamirolle et de La Chevillotte (assistance de deux personnes comprise + 5 personnes à proposer par le preneur). Sachant que le chapiteau doit être monté avec l'assistance de 7 personnes, il sera facturé 10 € par personne manquante à la signature du contrat.

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

### 5/ dons à la commune

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux dons fait à la commune :

M. et Mme Jean-Michel VANICAT : 100 € et décide l'encaissement de ce chèque à imputer sur le compte 7713

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Mme Corinne TALTAVULL : 80 € et décide l'encaissement de ce chèque à imputer sur le compte 7713

pour : 9 contre : 0 abstention : 1

### 6/ contrats d'assurance de la commune

Le Conseil Municipal étudie les propositions de contrat annuel émanant de la Caisse Régionale d'Assurance Groupama Grand Est :

Projet Villassur (bâtiments et responsabilités générales) : 1032 € Projet Matériel (tondeuse minitracteur) : 96.95 €

Projet Parc de matériels : 53.56 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ces propositions et autorise le Maire à signer les contrats correspondants et à résilier la totalité des contrats pris auprès de la société Aviva Assurances.

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

**8/ Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le Conseil Municipal décide de créer un SPANC et de passer une convention avec la ville de Besançon pour la mise à disposition d'un de leur agent propre à cette création. Il approuve le règlement du service et fixe les redevances d'assainissement non collectif.

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

Vu pour être affiché le 1<sup>er</sup> septembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

*(Sceau de la mairie)*

Le Maire,  
Cédric LINDECKER